

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACAYE DU 3 mars 2026

Le 3 mars 2026 à 20 h 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MACAYE s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur DUBOIS Alain, Maire, affichée le 24 janvier 2026 et transmise par voie électronique le 24 janvier 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Madame AUCHOBERRY Lorraine, Monsieur BORDA Dominique, Monsieur CLAVERIE Dominique, Monsieur DUBOIS Alain, Monsieur DUHART Ramuntxo, Monsieur GOUTENEGRE Jean-Michel, Monsieur IDIART Jean-Pierre, Mme JORAJURIA Céline, Monsieur OTHARAN Thierry, Mme OXARANGO Armelle, Madame RECONDO Myriam, Monsieur SAINT-ESTEBEN Bernard, Monsieur SIMON Michel, Monsieur UHALDE Bixente

Absents :

Absents mais ayant donné pouvoir :

Excusé-e(s) : Mme PULL INDART Laurence

Secrétaire de séance : CLAVERIE Dominique

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2026.
- Compte-rendu des délibérations rattachées à la séance du 13 janvier 2026 : 13-01-2026-04 (attribution du lot 3 du lotissement URTSU à Mr BARJOU) ; 13-01-2026-05 (Création de la régie pour la location du mur à gauche via l'application GILTZA) ; 13-01-2026-06 (Ouverture d'un compte de dépôt Fonds Trésor pour gestion mur à gauche).
- Vote des CFU du budget principal de la commune, des budgets annexes (CCAS, DOMAINE FUNERAIRE, CLSH, LOTISSEMENT URTSU).
- Définition des orientations budgétaires.
- Délibération pour l'acceptation d'un don sans condition par l'association OIHALA pour un montant de 654,93 €.
- Délibération concomitante avec celle de la CAPB pour l'attribution d'un fonds de concours pour les travaux de rénovation du fronton et l'éclairage de l'aire de jeux.
- Organisation des élections municipales
- Point sur la nouvelle collecte des déchets.
- Point sur le recensement de la population
- Questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2026 à l'unanimité des membres présents.

2. Compte-rendu des délibérations rattachées à la séance du 13 janvier 2026 et nécessaires à la gestion de la commune :

13-01-2026-04 : Attribution du lot n°3 du lotissement URTSU à Monsieur BARJOU et Mme MARNET

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu avec la commission urbanisme les candidats à l'acquisition d'un lot au lotissement URTSU.

Après s'être assuré que le candidat répondait aux critères déterminés pour l'acquisition d'un terrain tel que prévu dans la délibération 09-07-2024-6-1 du 9 juillet 2024 et par le règlement du lotissement, le lot n°3 a été attribué de la manière suivante à :

- **Lot 3 : Monsieur BARJOU et Madame MARNET Mathilde**
 - o Superficie : 645 m²
 - o Superficie constructible : 250 m²
 - o Prix au m² 100 € HT soit un prix global de 64 500 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec les acquéreurs les actes et toutes les pièces afférentes à la vente de ce lot.

13-01-2026-05 : Création de la régie pour la gestion de la location du mur à gauche via l'application GILTZA.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est envisagé de procéder à la mise en place de la gestion du mur à gauche par un système informatisé de réservation de planning et de règlement par carte bancaire ou PayFip. A cet effet la création d'une régie de recette est indispensable.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir largement délibéré :

- **DECIDE** la création d'une régie de recettes pour la gestion financière du mur à gauche

13-01-2026-06 : Ouverture d'un compte de dépôt au Fonds du Trésor (DFT) pour la régie de location du mur à gauche.

Le Maire expose à l'assemblée que suite à la création d'une régie de recette pour la gestion de la location du mur à gauche et la nomination du régisseur titulaire et suppléant, il est nécessaire d'ouvrir un compte de dépôt au Fonds du Trésor (DFT).

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir largement délibéré :

- **DECIDE** l'ouverture d'un compte de dépôt au fonds du Trésor (DFT) suite à la création d'une régie de recette pour la gestion de la location du mur à gauche.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette ouverture de compte.
- 3. 03-03-2026-07 : Délibération d'approbation du CFU 2025 du budget du CCAS : voir document en annexe.**
Approbation à l'unanimité des membres présents.
- 4. 03-03-2026-08 : Délibération d'approbation du CFU 2025 du budget du CLSH : voir document en annexe.**
Approbation à l'unanimité des membres présents.
- 5. 03-03-2026-09 : Délibération d'approbation du CFU 2025 du budget de la commune : voir document en annexe.**
Approbation à l'unanimité des membres présents.
- 6. 03-03-2026-10 : Délibération d'approbation du CFU 2025 du budget du Domaine Funéraire : voir document en annexe.**
Approbation à l'unanimité des membres présents.
- 7. 03-03-2026—11 : Délibération d'approbation du CFU 2025 du budget du lotissement Urtsu : voir document en annexe.**
Approbation à l'unanimité des membres présents.
- 8. 03-03-2026-12 : Acceptation d'un don sans condition :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

- Qu'un don à titre gratuit d'un montant de 654,93 € sans conditions ni affectations a été proposé par l'association Oihala ;
- Que, selon l'article L.2242-1 du CGCT, le conseil municipal doit délibérer pour accepter tout don ou legs fait à la commune, sauf délégation au maire pour ceux ne comportant ni conditions ni charges ;
- Que l'article L.2122-22 du CGCT autorise le maire à accepter un tel don, en tant qu'il est sans conditions ni affectations particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter le don d'un montant de 654,93 € fait par l'association Oihala.
- D'enregistrer la recette au compte budgétaire (article à préciser).
- De déléguer au maire le soin de prendre toutes dispositions nécessaires pour l'encaissement et la gestion de ce don.
- De remercier l'association Oihala pour ce don.

- 9. 03-03-2026-13 : Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Pays Basque – Rénovation du fronton avec éclairage de l'aire de jeu :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5
VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire n°OJ07 du 4 mars 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 janvier 2026, par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours de 28 070,00 € pour la rénovation du fronton avec éclairage de l'aire de jeux ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **APPROUVE** l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours de 28 070,00 € pour la rénovation du fronton avec éclairage de l'aire de jeux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.

10. Organisation des élections municipales.

Conseillers assurant la permanence :

Matin :

Ramuntxo Duhart, Céline Jorajuria, Lorraine Auchoberry, Myriam Recondo, Dominique Borda, Jean-Michel Goutenègre (à partir de 9h).

Après-midi : Thierry Otharan, Bixente Uhalde, Armelle Oxarango, Michel Simon, Dominique Claverie, Alain Dubois, Benat Saint Esteben.

Entre 12h et 14h : Ramuntxo Duhart, Bixente Uhalde, Michel Simon, Alain Dubois, Benat Saint Esteben, Dominique Borda

11. Point sur la nouvelle organisation de la collecte des déchets

- Les travaux sont faits sur les 4 sites, il manque juste l'enrobé.
- 6ième site éventuel : à voir plus tard.
- Calendrier : mise en service le 30 mars, Retrait des bacs les 26 et 27 mars pour le recyclage et du 1^{er} au 3 avril pour les individuels, dernière permanence de la CAPB le 3 avril de 16h à 19h en mairie.
- Stockage des bacs pour 1 mois : zone derrière la salle Harri Xuri proposée, la CAPB doit valider.
- Les agriculteurs doivent s'inscrire en mairie pour pouvoir récupérer les bacs jaunes.
- Explication de la facturation de la redevance spéciale.

12. Point sur le recensement de la population.

612 habitants recensés avant éventuelles corrections.

31 logements vacants, 37 résidences secondaires.

13. Questions diverses

- Dossiers Hirigoyen : 4 dossiers jugés au tribunal le 17 mars.
- Lotissement : 3 permis déposés mais refusés. Ils vont être redéposés en l'état et devraient être acceptés. Pour le 4ième lot, un sous-seing va être signé ce lundi.
- Arrêté pris pour proroger au 30 avril 2026 les écobuages.

- Lecture d'un courrier reçu de Mr Bonetbelche indiquant l'arrêt de la location de leur gîte rural.

- Accord pour la prise d'un arrêté pour l'interdiction de présence de taureaux sur les monts Ursuya et Baigura.

- Demande de Mr Martineau suite à un problème de clé pour l'accès au local prêté à l'association Jostakin par la commune. Une discussion s'engage sur le nombre de clés sécurisées laissées à disposition des associations. A suivre.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :



